



## CONDITION D'UTILISATION DE LA CONTREMARQUE « SKIPASS DECOUVERTE MASSIF DES VOSGES » SAISON 2018-2019

### Conditions d'utilisation de la contremarque

- La contremarque « SkiPass Découverte Massif des Vosges » n'est valable que sur les stations et domaines nordiques partenaires engagées dans l'opération pour cet hiver 2018-2019 à savoir :

#### Les stations de ski alpin de:

- La Bresse Hohneck,
- La Schlucht,
- La Bresse Lispach,
- Gérardmer Station,
- Saint Maurice sur Moselle Rouge Gazon,
- Ventron Ermitage Resort,
- La Bresse Brabant,
- Bussang Larcenaire,
- Le Valtin, Les Hautes Navieres,
- Le Poli Xonrupt
- Le Lac Blanc
- Le Champ du feu
- Le Ballon d'Alsace
- Le Schlumpf
- Le Schnepfenried
- Le Frenz
- La Planche des Belles Filles
- Le Tanet
- Le Markstein
- Le Grand Ballon
- Les Bagenelles

#### Les domaines nordiques de :

- La Bresse-Lispach
  - Gérardmer –Les Bas Rupt
  - Xonrupt-Le Poli
  - Le Lac Blanc
  - Le Valtin-La Schlucht,
  - Les 3 Fours
  - Le Markstein
- Dans ce cadre, chaque station alpine et domaine nordique partenaire accepte de recevoir sur son domaine skiable les clients disposant d'une contremarque pour une journée découverte sur présentation d'un Forfait alpin 6 jours et + acheté dans la station d'origine ou du Forfait mains libres accompagné du ticket de caisse correspondant.
- La contremarque est gratuite, ne peut être vendue, ni cédée et n'est pas un titre de transport pour accéder aux remontées mécaniques.

- Pour bénéficier d'un forfait gratuit dans une des stations partenaires, le client doit pouvoir présenter :
  - La contremarque accompagnée du forfait ski alpin papier acheté dans la station d'origine **ou**
  - du forfait Mains Libres ski alpin et du ticket de caisse correspondant.
- La contremarque est valable pour la saison 2018-2019 et elle a la même validité de durée que le forfait alpin 6 jours acheté – La contremarque ne peut être consommée que sur la même période de validité que le forfait acheté.
- A Gérardmer Station, à La Bresse Hohneck, à Ventron l'Ermitage Resort et au Lac Blanc, les clients disposant d'une contremarque doivent s'acquitter de l'achat du free pass (carte magnétique) :1.50€ à Gérardmer, 1.50€ à Ventron, 2.00€ remboursable sous conditions à La Bresse Hohneck, au Lac Blanc et pour le ski de fond à La Bresse-Lispach.
- Pour les clients de La Bresse Hohneck uniquement, pour l'achat d'un forfait 6 jours et + sur le site <http://labresse.labellemontagne.com>, il est nécessaire de se rendre aux caisses sur présentation de la facture correspondante pour obtenir la contremarque « Ski Pass Découverte Hautes Vosges ».
- La contremarque ne peut prétendre à aucun remboursement.
- Assurance : lorsque le client opte avec son forfait 6 jours et + avec l'assurance ASSUR GLISS, il est précisé que l'assurance couvre également les accidents de ski pour la journée ski alpin 'contremarque' gratuite dans une autre station partenaire. Il suffira lors d'un sinistre que le client remette son justificatif d'achat du forfait et de l'assurance. Cette assurance ne concerne pas les domaines nordiques.